

**Monsieur le Président du GIS**  
F.F.M.I  
92038 PARIS LA DÉFENSE  
CEDEX 72

PCA/GIS

N/Réf. : KK/NG/06/039

Paris, le 13 avril 2006

**Objet : Note d'information relative à l'application de la norme NF EN 12 845**

---

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'application de la norme NF EN 12 845, nous avons en concertation avec la commission technique du GIS analysé des points particuliers de cette norme qui peuvent nécessiter des éclaircissements.

Vous trouverez ci-dessous quelques commentaires qui nous semblent importants.

### ***1) Préambule***

La norme NF EN 12 845 a été publiée, pour la première fois en janvier 2004 après une quinzaine d'années de travaux et de concertation entre différents pays européens qui ont chacun apporté leurs spécificités. Le résultat est donc un compromis.

Sans remettre en cause le progrès que constitue cette norme par rapport à l'ancienne NFS 62 210, il est donc assez compréhensible que les premières applications de cette norme révèlent quelques incohérences techniques.

Le groupe de travail européen, en charge de la rédaction de cette norme, a d'ailleurs élaboré en 2005 un correctif en 25 points qui devrait être prochainement publié ainsi qu'un premier amendement qui devrait également être publié après accord du CEN et vote formel.

L'ensemble des représentants des différents pays européens a estimé que cet amendement était nécessaire pour appliquer correctement cette norme.



La première conclusion de ces éléments est qu'il faut, sans bien entendu remettre en cause les exigences de cette norme, considérer qu'elle n'est pas 100% aboutie et que certaines petites incohérences ne doivent pas être prises à la lettre.

Par ailleurs, le début des travaux remontant à une quinzaine d'année, certaines évolutions technologiques, nouveaux types de sprinkleurs et retours d'expériences n'ont pas été prises en compte (cf. annexe L de la norme NF EN 12 845) et il nous semble judicieux, lorsque nécessaire, de s'appuyer sur les règles de l'art et les référentiels existants plus à jour.

Enfin, en cas de doute, il convient de se référer à la version anglaise originale qui fait foi.

## **2) Ecart par rapport au strict respect de la norme**

La norme NF EN 12 845 précise (§ 4.3, 4.4 et 19.2) que les écarts par rapport à la norme doivent être listés et les raisons des ces éventuels écarts doivent être justifiées.

## **3) Sources d'eau, notamment dans le cas des ERP**

Si l'on se réfère au projet de modification du règlement de sécurité (non encore publié au JO) qui fait référence à la norme NF EN 12 845, l'utilisation de sources d'eau de type A + B est une possibilité qui est considérée comme acceptable en remplacement de la source d'eau de type unique supérieure.

En effet, la norme NF EN 12 845 ne fait pas mention des sources d'eau de type A + B, mais le règlement ERP (projet) qui exige au minimum une source d'eau unique supérieure, précise qu'une source d'eau A + B est considérée comme une source d'eau unique supérieure.

Dans l'attente de la publication officielle du nouveau règlement de sécurité, il est essentiel de consulter la commission de sécurité avant un tel choix.

## **4) Choix du type de sprinkleurs tableau 37**

Une erreur de frappe s'est glissée dans la version française : à la 2<sup>ème</sup> colonne, 5<sup>ème</sup> ligne : il faut lire >10 et non pas >1.

Plus important, est le fait que le mot « spray » a été traduit par « pulvérisation moyenne » de façon à avoir un texte véritablement français et donc les sprinkleurs spray sont parfaitement admis (cf. version anglaise de la norme).

Nous précisons que les sprinkleurs à diffusion plate connus sous le nom de « flat spray sprinkler » sont des sprinkleurs de type spray développés spécifiquement pour répondre notamment à une problématique de distance libre réduite dans les racks. Ce sont donc des sprinkleurs à pulvérisation moyenne et à jet plat.

En se référant à la version anglaise, il y a encore moins d'ambiguïté sur le fait que les différentes possibilités sont permises par la norme.



5) Annexe F – F1 (Subdivision en zones)

Sans réécrire cette annexe, il nous semble important de rappeler le contexte de cette dernière qui a été élaborée par le groupe de travail européen en pensant notamment aux théâtres, hôtels, hôpitaux et autres bâtiments avec plusieurs étages pour lesquels on comprend aisément l'intérêt d'une subdivision en zones (par étage par exemple)

L'application d'une subdivision en zones de 200 sprinkleurs dans le cadre de bâtiments tels que les centres commerciaux sur un seul niveau ne relève plus de la même logique et devient discutable. Il nous semble important d'envisager avec les autorités compétentes de ne pas appliquer à la lettre ce découpage notamment dans les mails et surfaces de vente qui sont d'un seul tenant.

6) Type de tuyauteries

La norme cite des références de tuyauterie qui ne sont pas forcément disponibles sur le marché français. Il convient de rechercher des tuyauteries équivalentes dont l'épaisseur et la qualité sont au moins celles requises par les normes citées.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le chef du service contrôle sprinkleurs  
Karim KARZAZI

Le Directeur Technique  
Laurent LEBORGNE

Copie : M. MONTEILS (Tyco Mather et Platt - Président du GIS)  
M. TERRASSON (TPI - Président de la Commission Technique du GIS)  
Installateurs Certifiés  
Stés disposant d'une armoire de commande des moteurs diesels certifiée APSAD  
M. MONNIER (Socotec - Président du Clopsi)  
Mme BEAUVALLET (Secrétariat de la Certification)  
Direction Technique du CNPP.  
M. CHARTON – PERIFEM  
M. KOLB (DDSC)  
GT sprinkleurs.